



**Titre : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

1. Objet général

La présente politique vise à vous informer des pratiques de 9169-3382 Québec Inc. (« RailXtra ») en matière de gouvernance et de confidentialité des renseignements personnels.

Elle vise également à assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels collectés, détenus, utilisés, communiqués et conservés par RailXtra, contre la consultation, l'utilisation ou la divulgation non autorisées de ceux-ci. Elle vise également la protection de ces renseignements contre toute atteinte à leur intégrité.

De plus, la présente politique a pour objet de déterminer les règles relatives à l'accès de ces renseignements, à leur communication, à leur utilisation, à leur conservation et à la destruction ainsi qu'aux droits de rectification.

2. Fondement

RailXtra est une entreprise privée assujettie notamment à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q. P-39.1), à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (RLRQ, c. C-1.1), au *Code civil du Québec* (RLRQ, 1991, c. 64) et à la *Loi sur les renseignements personnels* (L.R.C. (1985), ch. P-21).

RailXtra reconnaît l'importance de la protection de la vie privée, de la sécurité et de la protection des renseignements personnels. Elle s'engage ainsi à respecter les dispositions, les valeurs et les principes fondamentaux établis par l'ensemble de la législation applicable, incluant les mises à jour de celle-ci.

RailXtra s'assure de mettre en œuvre les mesures de sécurité physiques, informatiques et technologiques nécessaires pour garantir le respect de la confidentialité des renseignements personnels qui lui sont communiqués dans le cours de ses activités.

3. Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les employés, mandataires, fournisseurs et partenaires de RailXtra qui peuvent avoir accès, dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, à des renseignements personnels.

4. Objectifs

La présente politique vise à définir le type de renseignements personnels que recueille RailXtra et par quels moyens RailXtra protège ces renseignements.

Elle précise également les normes de collecte, de conservation, d'utilisation, de communication, de destruction de ces renseignements ainsi que les droits d'accès et de rectification des renseignements personnels par l'entreprise ou par un tiers, et ce, quelle que soit la nature de leur support et quelle que soit la forme sous laquelle ils sont accessibles : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

5. Définition de renseignement personnel

Tout renseignement qui concerne une personne physique, qui permet de l'identifier directement ou indirectement et qui n'a pas un caractère public au sens de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Ces renseignements peuvent être notamment les nom et prénom, l'adresse civique, l'adresse courriel, le numéro d'assurance social ou le numéro de téléphone.

Principes généraux

RailXtra prend les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués, conservés ou détruits et qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support, notamment en s'assurant des éléments suivants:

- L'intégrité des renseignements, de manière que ceux-ci ne soient pas détruits ou altérés, de quelque façon, sans autorisation et en respect des lois applicables, et que le support de ces renseignements leur procure la stabilité et la pérennité voulues.
- La confidentialité des renseignements personnels, en limitant leur divulgation aux seules personnes autorisées à en prendre connaissance, soit à l'externe avec un consentement express de l'employé(e) ou à l'interne lorsque ces renseignements sont nécessaires pour l'exercice des fonctions des employés.
- L'identification et l'authentification, de façon à confirmer, lorsque requis, l'identité d'une personne ou l'identification d'un document ou d'un dispositif.
- La conformité aux exigences légales, réglementaires ou d'affaires auxquelles RailXtra est assujetti.

6. Collecte des renseignements personnels

RailXtra pourrait notamment recueillir les renseignements suivants : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, adresse IP, numéro de téléphone, numéro de carte de crédit, date de naissance, numéro d'assurance sociale et le numéro de permis de conduire.

7. Consentement à la collecte

La collecte de renseignements personnels par RailXtra s'effectue en toute transparence et avec le consentement préalable, libre et éclairé du client, lequel est obtenu par le biais d'un ou de plusieurs formulaires de consentement détaillés en termes simples et clairs. Dans le cas de renseignements sensibles, le consentement reçu est exprès.

En respect des lois applicables, lorsque RailXtra recueille des renseignements personnels, elle requiert le consentement de l'employé concerné en divulguant à l'avance les fins pour lesquelles ces renseignements sont recueillis et seront utilisés.

RailXtra verra à obtenir un nouveau consentement distinct avant d'utiliser les renseignements personnels détenus à des fins qui ne sont pas compatibles avec celles pour lesquelles ils ont été initialement recueillis.

8. Mode de collecte

La collecte de renseignements personnels peut s'effectuer notamment en personne, par courriel, par l'entremise de formulaires, d'entretiens téléphoniques, de questionnaires, de messages textes ou de façon électronique par le biais du site internet de RailXtra.

RailXtra recueille des renseignements personnels auprès de ses employé(e)s avec son consentement au préalable et fournit d'emblée et en termes simples et clairs notamment les informations suivantes lors de la collecte et par la suite sur demande :

- Le nom de RailXtra;
- Les fins pour lesquelles ces renseignements sont recueillis;
- Les moyens par lesquels les renseignements sont recueillis;
- Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi;
- Le droit de retirer son consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements recueillis;
- Le nom du tiers pour qui la collecte est réalisée le cas échéant;
- Le nom des tiers à qui il sera nécessaire de communiquer les renseignements personnels;
- La possibilité que les renseignements personnels soient communiqués hors Québec.

Sur demande, RailXtra informera les employé(e)s des renseignements personnels recueillis auprès d'eux, des catégories de personnes qui ont accès à ces renseignements au sein de l'entreprise, de la durée de conservation de ces renseignements, ainsi que des coordonnées du responsable de la protection des renseignements personnels.



9. Utilisation

RailXtra recueille et conserve les renseignements personnels de ses employé(e)s afin notamment de :

- Vérifier leur identité;
- Communiquer avec eux;
- Effectuer le paiement des salaires, des retraits et autres rétributions;
- Produire les relevés fiscaux annuels personnalisés;
- Toute autre fin compatible liée à l'embauche ou à l'emploi;
- Effectuer du profilage;
- Faire valoir ses droits, le cas échéant.

RailXtra utilise les renseignements recueillis et détenus uniquement pour les fins pour lesquelles le consentement a été obtenu. Ainsi, sauf consentement spécifique, RailXtra ne communique, vend, loue, donne, échange, partage ou divulgue à des tiers quelque renseignement personnel détenu.

Ces renseignements sont accessibles uniquement aux employés, fournisseurs ou mandataires de RailXtra qui en ont nécessairement besoin pour l'exercice de leurs fonctions et ces derniers sont tenus de respecter le caractère confidentiel de ces renseignements.

10. Conservation

Tous les renseignements personnels collectés, quel que soit leur support, sont conservés dans un environnement sécurisé contre l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisés ainsi que contre la perte ou le vol. RailXtra utilise les technologies de l'information pour supporter ses processus d'affaires afin d'offrir une meilleure prestation de services et la sécurité appropriée aux renseignements qu'elle détient.

RailXtra met en place des mesures de sécurité et de gestion des accès adéquates pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements personnels et confidentiels qu'il détient en fonction de la sensibilité de ces renseignements, des risques auxquels ils sont exposés et des obligations auxquelles RailXtra est soumis.

11. Communication à des tiers

RailXtra requiert le consentement de ses employé(e)s avant de communiquer à un tiers un renseignement personnel le concernant, à moins que les lois applicables en autorisent la communication sans ce consentement.

RailXtra peut, dans le cadre des services offerts, communiquer, dans le respect des exigences légales applicables, des renseignements personnels à ses fournisseurs externes, notamment des institutions financières, des banques, des assureurs. Dans ce cas, les fournisseurs de services externes de RailXtra sont soumis à des accords de confidentialité et à des restrictions légales interdisant l'utilisation des informations communiquées à des fins autres que celles pour lesquelles RailXtra les a recueillies.

RailXtra et ses fournisseurs pourraient être tenus de fournir des renseignements personnels détenus en raison d'ordonnance d'un tribunal, d'une enquête administrative ou autre situation prévue par la loi.

Dans le cadre d'une vente, d'un rachat, d'une acquisition ou de toute autre restructuration des activités de RailXtra, cette dernière pourrait être amenée à divulguer des données à caractère personnel, pouvant être assimilées à des renseignements personnels, à des acquéreurs potentiels ou existants et à leurs conseillers aux fins de ladite transaction. RailXtra veillera à respecter les exigences des lois applicables avant toute communication.

12. Droits d'accès, de rectification ou de retrait

Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux renseignements personnels qui la concernent et qui sont détenus par RailXtra, à moins d'exceptions prévues aux lois applicables. Il est possible de faire la demande via le responsable de la protection des renseignements personnels.

Une personne peut demander que ses renseignements personnels soient corrigés, rectifiés, détruits ou qu'ils ne soient plus utilisés pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis.

Toute personne concernée peut également, en tout temps, retirer son consentement au traitement de ses renseignements personnels en contactant le responsable de la protection des renseignements personnels. Ce retrait du consentement n'aura d'effet que pour l'avenir, et ce, dès réception par RailXtra. À la réception de l'avis de retrait du consentement, RailXtra s'engage à cesser tout traitement des renseignements personnels visés et à procéder à leur destruction, sous réserve d'une obligation légale ou réglementaire relative à leur conservation.

RailXtra avisera également toute personne ou entité à qui ces renseignements personnels auraient été divulgués conformément au consentement obtenu afin que ces personnes ou entités procèdent également à la cessation de leur traitement ainsi qu'à leur destruction, le cas échéant.

Toutefois, il est possible que RailXtra ne puisse honorer ses obligations en cas de demande de de demande de retrait du consentement ou de destruction hâtive. Dans ce cas, RailXtra ne pourra être tenu responsable des préjudices subit par la personne concernée.



13. Destruction

Les renseignements personnels sont conservés pour la période nécessaire à la réalisation des fins prévues par leur collecte et, par la suite, sont détruits sauf délais de conservation prévus à une autre loi.

14. Responsabilité de l'utilisateur

Toute personne qui achemine des renseignements à RailXtra est responsable de l'exactitude de ceux-ci ainsi que du maintien de la confidentialité de ses renseignements d'identification et d'authentification (code d'utilisateur, code d'accès, mot de passe, etc.). RailXtra ne peut être tenu responsable d'un usage non autorisé causé par cet utilisateur.

Toute personne qui achemine des renseignements à RailXtra doit également s'assurer que le système ou l'équipement avec lequel il transmet ou reçoit de l'information de RailXtra est suffisamment sécuritaire et faire preuve de vigilance. RailXtra ne peut être tenu responsable d'un accès non autorisé à des renseignements découlant d'une négligence ou des vulnérabilités présentes sur l'équipement ou le système d'un utilisateur.

Dans l'éventualité où la confidentialité de ses renseignements venait à être compromise ou son identité usurpée, l'utilisateur est tenu d'en aviser RailXtra le plus rapidement possible en contactant le responsable de la protection des renseignements personnels mentionné précédemment.

15. Déclaration d'incident

En cas de risque de préjudices sérieux à la suite d'un incident de confidentialité, RailXtra informera la personne concernée ainsi que la Commission d'accès à l'information. RailXtra prendra également rapidement les mesures requises pour diminuer les risques de préjudice et éviter que de nouveaux incidents de même nature se produisent.

16. Tenue du registre des incidents

RailXtra tient un registre de l'ensemble des incidents de confidentialité dont il a fait l'objet le cas échéant, même ceux qui ne présentent pas de risque de préjudice sérieux pour la personne.

RailXtra permettra la consultation de ce registre à la Commission d'accès à l'information et pourra lui en fournir une copie à sa demande.

17. Données témoins et paramètres de confidentialité

Pour être en mesure de vous offrir certains de ses services, RailXtra peut aussi collecter les renseignements personnels en ayant recours aux technologies suivantes :

- **Témoins (cookies) :** Lorsque vous visitez le site de RailXtra, ce dernier transmet un ou plusieurs témoins à votre ordinateur ainsi que des témoins de services connexes tels que de Google Analytics, Google AdWords ou Facebook. Ces témoins contiennent des renseignements d'identification qui nous permettent de savoir comment les utilisateurs interagissent avec les services, de cibler les utilisateurs avec des offres pertinentes, leur historique de navigation sur le site, ainsi que de synthétiser leur expérience d'utilisation des services. Ils permettent également de connaître les personnes visitant plusieurs fois le site ou ceux faisant partie du réseau de son partenaire D2C Media et de savoir s'il offre des services et produits de qualité.
- **Journaux de connexions :** À chaque fois que vous faites appel aux services de RailXtra, les serveurs enregistrent automatiquement les informations de connexion que votre navigateur envoie lors de sa connexion à un site Web. Ces journaux de connexion du serveur peuvent contenir des informations telles que votre recherche Internet, votre adresse IP, le type et la langue de votre navigateur, la date et l'heure de votre connexion, les pages que vous avez visitées et un ou plusieurs témoins permettant d'identifier votre navigateur.

Dans la mesure requise, les informations fournies dans le cadre de votre utilisation peuvent être combinées avec celles issues d'autres services de RailXtra ou de tiers partis tels que Google Analytics, Google AdWords ou Facebook, dans le but d'améliorer la qualité des services. Pour certains services, vous pourrez choisir d'autoriser ou non la combinaison de ces informations.

Si vous désirez désactiver les fonctionnalités publicitaires Google Analytics, Google AdWords ou Facebook, y compris via les paramètres des annonces, les paramètres des annonces pour applications mobiles ou tout autre moyen disponible vous pouvez consulter le lien suivant pour accéder le module complémentaire de désactivation de Google Analytics pour le Web. Vous pouvez aussi consulter une des ressources suivantes pour en connaître plus sur l'utilisation des témoins par de tiers partis et savoir comment en désactiver l'utilisation : [Publicité et confidentialité de Google](#), [Paramètres des annonces Google](#), [Page de DAA](#).

Un bandeau de consentement est automatiquement affiché à l'arrivée sur le site Internet de RailXtra afin de permettre à l'utilisateur d'activer les témoins. L'efficacité de certains services offerts par le site Internet peut être affectée si l'utilisateur refuse l'activation des témoins. Les témoins utilisés se répartissent en quatre catégories distinctes :

- Les témoins nécessaires;
- Les témoins de fonctionnalité;
- Les témoins de performance;
- Les témoins de suivi.

Toute personne qui fournit des renseignements personnels suivant le présent article consent à leur utilisation et à leur communication aux fins pour lesquelles ces renseignements ont été recueillis.

18. Sites affiliés

Certains de nos services sont proposés en relation avec d'autres sites Internet. Les informations personnelles que vous communiquez à ces sites sont susceptibles d'être envoyées à RailXtra ou AGMT Solution Inc. pour que le service soit assuré. Ces informations sont traitées conformément à la présente politique de confidentialité. Les sites affiliés peuvent avoir des pratiques de confidentialité différentes, c'est pourquoi nous vous recommandons d'en prendre connaissance (e.g. Wix.com, et yp.ca).

19. Liens

Il se peut que RailXtra ou AGMT Solution Inc. affiche des liens dans un format nous permettant de déterminer si ces liens ont été suivis. Ces informations sont utilisées pour améliorer la qualité de nos contenus et annonces personnalisés.

20. Gestion des plaintes

Toute personne qui désire déposer une plainte concernant la collecte, la conservation, l'utilisation, la communication, la destruction ou les droits d'accès ou de rectification à ses renseignements personnels par RailXtra doit adresser celle-ci au responsable de la protection des renseignements personnels de RailXtra.

21. Diffusion de la présente politique

RailXtra publie la présente politique sur son site Internet et la diffuse par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées. RailXtra fait de même pour l'avis dont toute modification à cette politique doit faire l'objet.

22. Responsable de la protection des renseignements personnels.

Monsieur Sébastien Roy, Président de RailXtra est le responsable de la protection des renseignements personnels. Il est joignable à sebastien.roy@railxtra.com.

23. Entrée en vigueur

La présente politique entrera en vigueur le :

Le 18 mars 2024.